Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit	
	Nom : **UNOFI-Capital Fidélité**
	Initiateur : **UNOFI-Assurances**
	Site internet : **www.unofi.fr**
	Appelez le **01.44.09.38.70** pour de plus amples informations
	Autorité compétente : **Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)**
	Date de production du document clé : **1er octobre 2019**

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Contrat nominatif individuel de capitalisation libellé en euro à prime unique

Objectifs : UNOFI-Capital Fidélité est un contrat de capitalisation à durée déterminée. Le portefeuille d'actifs est principalement investi dans des instruments de taux (obligation souveraines et/ou commerciales) et à titre accessoire en titres de sociétés immobilières détenant des immeubles de bureaux, en fonds investis en titres représentatifs des marchés d'actions et en liquidités. La revalorisation est matérialisée par l'attribution d'intérêts au titre de la participation aux résultats dont le niveau dépend des résultats techniques et financiers générés par le portefeuille d'actifs

Investisseurs de détail visés : L'investissement sur ce support ne nécessite pas d'expérience/connaissance particulière des marchés financiers Il s'adresse exclusivement aux personnes physiques et aux personnes morales dont l'activité principale est la gestion de leur propre patrimoine si leurs associés sont des personnes physiques ou des sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés et si le chiffre d'affaires au titre de leurs activités industrielles, commerciales, artisanales ou libérales n'excède pas 10 % de la somme du chiffre d'affaires et des produits financiers. L'objectif visé est la valorisation régulière de l'épargne gérée avec un risque de perte en capital très limité.

Assurances – avantages et coût : non applicable.

Durée de vie : Huit (8) ans prorogeables d'année en année pour une durée d'un (1) an. L'initiateur a la faculté d'adapter le produit aux conditions en vigueur sur le marché à l'époque de la prorogation.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	**2**	3	4	5	6	7

Risque le plus faible ◄·····► Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque (ISR) part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant huit (8) ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance et vous pourrez obtenir moins en retour.

Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque **2** sur 7, qui est une classe de risque **basse**. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau **faible** et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, **il est très peu probable** que la capacité de l'initiateur à vous payer en soit affectée.

Le portefeuille d'actifs mis en représentation du produit est exposé aux risques de crédit et de défaut des émetteurs des titres détenus ainsi qu'aux risques de fluctuations des marchés immobilier, d'actions et de taux d'intérêt. **Il est également exposé, partiellement, à un risque de change vis-à-vis de diverses monnaies lié à la détention indirecte de titres à haut rendement et/ou émis par des organismes localisés dans des pays émergents.**

Les évolutions de marché, notamment celles découlant de ces risques, peuvent avoir pour conséquence que le montant de la participation aux résultats annuelle soit, ponctuellement ou durablement, réduit ou annulé. Ce produit prévoit une protection contre les aléas de marché à hauteur des primes versées et non rachetées majorées des participations aux résultats attribuées, nettes de tous frais et prélèvements sociaux et fiscaux.

L'ISR ne tient pas compte (i) des frais de sortie susceptibles d'être appliqués en cas de retrait anticipé, (ii) de la perte

totale ou partielle, en cas de sortie prématurée, des intérêts et participations aux résultats qui ne sont définitivement acquis qu'au terme de l'exercice civil suivant le 4ème ou du 5ème anniversaire du produit (iii) du traitement fiscal du produit selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur ou des bénéficiaires de prestations.

Si nous ne sommes pas mesure de vous rembourser les sommes dues, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Toutefois, vous bénéficierez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si UNOFI-Assurances n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'ISR présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Investissement 10 000 €				
Scénarios		1 an	4 ans	8 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9 805 €	9 596 €	9 324 €
	Rendement annuel moyen	-1,95%	-1,03%	-0,87%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9 876 €	10 155 €	10 929 €
	Rendement annuel moyen	-1,24%	0,38%	1,12%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9 876 €	10 180 €	11 201 €
	Rendement annuel moyen	-1,24%	0,45%	1,43%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9 876 €	10 391 €	12 509 €
	Rendement annuel moyen	-1,24%	0,96%	2,84%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur huit (8) ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les mêmes scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même incluant les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si UNOFI-Assurances n'est pas en mesure de d'effectuer les versements ?

Il existe un mécanisme de protection de la clientèle en cas de faillite de l'initiateur. Ce mécanisme est mis en œuvre sur décision de l'ACPR. L'indemnisation de l'investisseur est, pour l'ensemble des contrats gérés par l'initiateur, limitée à 70 000 €.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les éventuelles pénalités de sortie anticipée. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Scénarios			
Coûts totaux	231 €	569 €	1 049 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) **par an**	2,33%	1,43%	1,26%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	**0,13%**	Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	**0,02%**	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	**0,01%**	Incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	**1,10%**	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	**0,00%**	Incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	**0,00%**	Incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : au moins huit (8) ans.

Le contrat doit être considéré comme un investissement de moyen terme.

La durée de détention recommandée du produit dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque et du régime fiscal en vigueur.

Vous pouvez renoncer, sans frais, à votre contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter du moment où vous êtes informé que la souscription au contrat est conclue. **En cas de sortie avant la fin du quatrième exercice civile suivant la souscription, vous perdrez l'attribution de participation au bénéfice correspondant à l'exercice au cours duquel la souscription est intervenue et celle de l'année suivante.**

Le rachat total ou partiel est possible à tout moment sur simple demande accompagnée des pièces requises mais peut entraîner l'application de frais de sortie et la perte de tout ou partie de la performance attachée au support libellé en euro au titre de l'exercice au cours duquel il est opéré.

Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de désaccord du client sur l'exécution des opérations liées au produit, celui-ci est invité à se rapprocher de son interlocuteur habituel à la direction régionale d'UNOFI. S'il n'obtient pas satisfaction, il peut adresser une réclamation par **courriel** à l'adresse **: unofi@unofi.fr** ou par **courrier postal** à **: UNOFI – Service clients, 30 boulevard Brune – CS 30303 – 19113 Brive Cedex.**

Le courrier précisera en objet le produit concerné et le fait qu'il s'agit d'une réclamation. L'identité, les coordonnées postales et téléphoniques du réclamant, et les références de son contrat seront indiquées ainsi qu'une exposition claire des éléments de la réclamation.

Autres informations pertinentes

A l'occasion de la souscription du contrat, il vous sera remis le bulletin de souscription valant Note d'Information du produit. Une fois le contrat conclu, il vous sera remis (i) un exemplaire des conditions particulières, (ii) des relevés de situation annuels, (iii) le cas échéant, pour toute opération effectuée sur le contrat, un avenant au contrat matérialisant les modifications apportées par l'opération.

Des frais supplémentaires, non pris en compte dans la section "Que va me coûter cet investissement ?" du présent document peuvent s'appliquer en fonction des options que vous choisirez d'exercer tels que plans de rachats partiels programmés.

La personne qui vous vend ce produit ou vous fournit des conseils à son sujet ne peut en aucun cas vous demander de payer des coûts supplémentaires à raison d'une souscription.